

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/051

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

02/11/22

Date d'Affichage

15/11/22

Objet de la Délibération

Signature d'un marché pour l'aménagement d'un piétonnier route de Bonrepos

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, RECH, MARC, RANCHET, PANAVILLE, GOMES, DASSENOY, SANDOVAL, SARICA, MONFRAIX,

Absents : Mme VITRICE, Mr LOUBEAU,
Mme LEROUX procuration à Mme GARCIA
M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH
M. DOLAGBENU procuration à M. SARICA
Mme DEGEILH procuration à Mme SANDOVAL
Mme FIERLEJ procuration à Mme TRIAES
Mme EVEN procuration à Mme PADRA
Mme PEGUES procuration à Mme RECH
M. MEYER procuration à M. PANAVILLE
M. CHONG KEE procuration à M.me MONFRAIX
Secrétaire : Mr PANAVILLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15/09/2022 dans la Dépêche du Midi afin d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement d'un piétonnier le long de la route de Bonrepos.

Au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise suivante :

Société Jean LEFEBVRE pour un montant de 259.102,61 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Autorise M. le Maire à signer le marché de travaux pour l'aménagement d'un piétonnier le long de la route de Bonrepos avec l'entreprise, pour un montant total de 259.102,61 € H.T., et tout document relatif à ce dossier,

-Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

